

1
(N° 222.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par* M. HENOT, *au nom de la commission des naturalisations,*
sur la requête du sieur Escoubé.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 16 novembre 1846, le sieur Pierre-Hypolite Escoubé a demandé la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces du dossier que le pétitionnaire n'est pas né à Toulouse, comme il l'avait avancé précédemment, mais bien à Paris, et qu'il y a vu le jour le 18 juin 1789; qu'il habite la Belgique depuis 1828; qu'il a été successivement capitaine-major de place à Bruxelles, Alost et Philippeville, et enfin qu'il est en non activité depuis le 14 décembre 1843.

Le sieur Escoubé s'adresse pour la seconde fois à la Chambre afin d'obtenir des lettres de naturalisation; sa première demande n'a pas été prise en considération, les renseignements recueillis sur son compte lui ayant été défavorables.

L'instruction nouvelle à laquelle sa seconde demande a été soumise ne lui a pas été plus favorable que la première; les autorités consultées ont déclaré ne pouvoir l'appuyer.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.
